

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-156
visant à autoriser un lotissement de 1 187,4 m²
du lot 4 159 614, situé sur le rang Double**

Zone : Résidentielle (Ra-6)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser un lotissement de 1 187,4 m² du lot 4 159 614, situé sur le rang Double.

Le règlement de lotissement présentement en vigueur prévoit une superficie minimale de 1 500 m² pour un terrain partiellement desservi. Dans le présent cas, une diminution de 312,6 m² de la superficie est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 15^e jour du mois de juin 2022.



Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière